



# Protocole sanitaire

Mise à jour : 12/10/2020

Dans le cadre de la reprise des activités sportives et, conformément aux directives ministérielles et fédérales, nous avons mis en place ce protocole sanitaire.

**Ce protocole s'applique à tous les adhérents du Club ainsi qu'à leurs représentants.**

Le référent COVID-19 pour le club AOT Section Natation est Mme Paula FERNANDES.

## Dispositions relatives à l'établissement :

Les dispositions sont déterminées par chaque établissement. Elles peuvent évoluer avec le temps et notamment en fonction de l'évolution de la pandémie et des directives ministérielles et fédérales.

Toutes ces dispositions doivent être respectées par tous les adhérents du club et notamment les règles de distanciation sociale. En cas de manquement, l'accès à l'établissement pourra être refusé.

Des affiches rappelant les gestes barrière et des distributeurs de gel hydro alcoolique sont présents dans les locaux. Et le sens de circulation, quand il existe, doit être respecté.

Le port du masque sur le nez **et** sur la bouche est obligatoire pour toutes les personnes âgées de 11 ans et plus dans l'enceinte de l'établissement – hormis pour la douche et la pratique sportive.

La capacité d'accueil est de 9 nageurs par ligne d'eau et de 13 occupants par vestiaire (4 vestiaires sont mis à disposition en plus des cabines).

## Dispositions relatives au club AOT Section Natation :

En complément des dispositions de l'établissement, nous avons déterminé un ensemble de règles à respecter pour que la pratique de l'activité sportive se fasse en toute sécurité.

Le port du masque sur le nez **et** sur la bouche est obligatoire pour tout le personnel du club pendant l'exercice de leurs fonctions – sauf pour la pratique de l'aquagym. Les masques sont fournis par le club.

Il est conseillé à chaque adhérent et membre du personnel de s'astreindre, avant chaque séance, à un auto-questionnaire (disponible sur le site internet du club) lui permettant de juger de son état de forme. **En cas de symptômes (fièvre, toux, etc.), il est demandé à l'adhérent de ne pas venir**, d'informer le club, de prendre contact avec son médecin et de faire un test. En cas de résultat positif, l'adhérent devra en informer le club par tout moyen à sa disposition.

## L'arrivée (à la piscine ou au gymnase) :

- L'arrivée est autorisée maximum 10 min avant la séance (temps nécessaire pour vous changer et accéder au bassin). Les enfants du mini-club et de l'école de nage arrivent avec leur maillot de bain sur eux pour faciliter l'accès au bassin.
- L'accès est interdit pour tout adhérent arrivant avec un retard de 10 minutes ou plus.
- Seuls les adhérents sont autorisés à entrer dans l'établissement – les enfants entrent seuls, les parents restent à l'extérieur.
- Pas d'embrassades (respect des gestes barrière).
- Désinfection des mains avec le gel hydro alcoolique obligatoire.

## Dans les vestiaires :

- La capacité dans les vestiaires doit être respectée et le flux géré pour ne pas dépasser la capacité maximum notamment lors des créneaux adultes dans lesquels le nombre d'adhérents est supérieur à 13 (le 14<sup>ème</sup> adhérent devant attendre que le 1<sup>er</sup> sorte).
- Les adhérents doivent attendre que le maître-nageur vienne les récupérer :
  - dans le vestiaire si le nombre d'adhérents est inférieur ou égal à 13 ;



- dans le vestiaire et à proximité du vestiaire côté casiers si le nombre d'adhérents excède 13 (les premiers adhérents étant sortis pour libérer la place dans le vestiaire).
- Respect de la distanciation sociale.
- Pour les enfants, les affaires restent dans le vestiaire.
- Pour les adultes, il est autorisé qu'un sac soit apporté sur le bord du bassin.
- Les casiers ne sont pas utilisables.
- Les cabines peuvent être utilisées par les nageurs des groupes compétition et les Masters à condition de les désinfecter **avant et après** chaque utilisation avec des lingettes désinfectantes (non fournies par le club).

#### Les douches :

- Les douches « savonnées » sont obligatoires avant d'accéder au bassin (produits fournis par la piscine).
- Les douches sont interdites après la séance pour une meilleure gestion des flux d'arrivée et de départ.

#### Les séances :

- Un registre des personnes présentes par créneau est tenu (adhérents ou toute autre personne étant présente – staff, membre du club, etc.).
- Le port du masque sur le nez **et** sur la bouche est obligatoire lors de la prise de consignes hors de l'eau. *Les masques doivent être déposés sur une serviette ou dans un sac sur les bancs au bord du bassin pendant la séance.*
- Respect des règles de distanciation sociale lors de la prise des consignes.
- Les regroupements au niveau des murs d'extrémité des bassins (notamment à la fin de chaque exercice) sont autorisés dans le respect des règles de distanciation sociale.
- Pas de mélange entre les différents groupes pratiquant au même moment.
- Pas de prêt de matériel personnel (type : serviettes, lunettes, etc.)
- Prêt autorisé du matériel collectif (planches, pull-buoys, palmes, plaquettes, frites, etc.) car l'eau de la piscine est désinfectante.
- Désinfection des équipements avant et après utilisation lors des séances de PPG.
- Sortie des bassins 5 minutes avant la fin de la séance afin de contrôler le flux et éviter les croisements des différents groupes.
- Suppression des portes ouvertes – aucun accueil du public pendant les créneaux du club.

#### Les compétitions :

- Tous les adhérents du club participant aux compétitions doivent respecter les dispositions de l'établissement qui les accueille.
- Le port du masque sur le nez et sur la bouche est obligatoire pour tous y compris les nageurs tant qu'ils sont hors de l'eau.
- Les résultats sont affichés à plusieurs endroits pour limiter les attroupements.
- Rappel des dispositions principales du protocole sanitaire par le speaker quand il y en a un tout au long de la compétition.

#### Les stages en extérieur :

- Un test PCR est obligatoire entre 3 et 5 jours avant le départ.
- Limitation des contacts extérieurs au groupe lors des stages.
- Respect des règles de distanciation sociale dans les transports y compris pour se déplacer sur le site d'entraînement.
- Si un véhicule est utilisé pour le déplacement, désinfection avant et après le transport – respect des règles de distanciation sociale entre le chauffeur et les passagers – port du masque sur le nez et sur la bouche obligatoire pour le chauffeur.
- Port du masque sur le nez et sur la bouche obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans même dans les voitures individuelles (si ces dernières servent au transport collectif).